

Demande d'autorisation d'intervenir sur voirie départementale en et hors agglomération

Les demandes établies sont à déposer deux mois à l'avance au service routes et bâtiments de l'agence départementale (1). En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la demande à l'agence, l'autorisation est réputée refusée. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

(Autorisation de travaux 1 mois avant travaux ; Permission de voirie 2 mois avant travaux)

Code de la voirie routière L113-2; L115-1 à L116-8; L123-8; L131-1 à L131-7; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6; L2215-4 et L2215-5
Le règlement de la voirie départementale approuvé par la Commission Permanente le 19 novembre 2012 est disponible : http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute

Première demande	Renouvelle	ement	Le cas échéant, indiquez le N° Permis de Construire correspondant :					
Le demandeur :	Particulie	r 🔲 🦰 Ma	ître d'œuvr	е 🔲		Entreprise		
Concessionnaire	Exploitant de réseau	Ma	ître d'ouvra	ge 🗌				
Nom :		······	Prénom :					
Société/Raison sociale	:		Représenté	e par :				
Adresse Numéro :	Extension :		Nom de la	oie :				
Code postal :	Localité :		Téléphone :					
Courriel:								
Si le bénéficiaire est dif	férent du demandeur							
Nom :			Pré	enom:				
	: Extension :							
Localisation du site d						. стортото т		
Voie concernée : Route	e départementale D			П Но	rs agglomérat	ion \square	En agglomération	
Point de repère (PR) ro	utier de début :	. +	Point de repère (PR) routier de fin : +					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie / lieu-dit :								
Code postal :								
Date prévue de début des travaux :								
<u>Concessionnaires</u> : Les travaux sont inscrits au calendrier de coordination des travaux sur routes départementales :								
	Oui Non Ann	ée:						
Carte Arcgis du réseau routier départemental du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :								
http://cg35.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1b27973e5ffe416a8793ef94837c8b55 Nature de la demande								
		e de portail (portillon) retrait de l'alignemer			Autre :			
Référence cadastrale	e : Section(s) :	Parcelle(s	s) : N°		Commune	ə:		
Stationnement ou	dépôt 🔲	Demande initiale	Prolor	ngation				
$I^ H$		Echafaudage	Benne)	Grue	Camio	n déménagement	
Accès Pour par	Autre : celle agricole non bâtie		ur parcelle c	onstructible	e	Elargisser	nent d'accès	
Avec fran	nchissement de fossé :	Diamètre de l	-			de la sailli	e mètres	
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature de la buse (type de matériaux) :								
	nchissement de fossé :		'aménagem		mètres		e(s): N°	
Eau - Assainissem	ent Création	Eau potable		Eaux usé	=	Eaux pluviales		
Tálásammunisatia	_	Renouvellement Aérien	<u> </u>	Suppress Souterrain		intervention s	ur le réseau existant (*)	
Télécommunicatio	Création	Renouvellement	F	Souterrain Supressio	_	Intervention s	ur le réseau existant (*)	
Electricité		Aérien		Souterraii		-		
🗖	Création	Renouvellement		Supression	on 📙		ur le réseau existant (*)	

Gaz		Création		lines ouvellement			Ouvrages Supression	N° d'affaire :		
Hydrocarbures	s 🗌	Pipelines	Ouvi	ages		Ī	Station service			
		Création	Ren	ouvellement			Suppression	Intervention sur le réseau existant (*)		
Autres :		Création	Ren	ouvellement			Supression	Intervention sur le réseau existant (*)		
Saillies ou surplomb Largeur : de la voie										
Rejet		ux usées traitées	attibuto	☐ Eaux p	luviales			ssainissement non collectif		
Référence cadastrale : Section(s) :										
En cas de travaux en lir	mite du do	maine public routier, une	demande	e complémentair	re d'arrêté d	d'aligı	nement doit être dépos	sée auprès de l'agence départementale concernée.		
Travaux sur rése	aux (éle	ectricité, eau, pétr	ole, gaz	z, télécomm	unicatio	n) s	sur route départ	ementale		
		Sous voiri	9	Sous a			u trottoirs	Aérien		
Tranchée longit			mètres		n	nètres	S	····· mètres		
Tranchée trans		de	mètres mètres					mètres mètres		
					r	mètre	S	metres		
Pièces à joindre	obligato	oirement à la dem	ande							
1 - Pour toute demande										
Plan de situation du projet 1/10 000è ou 1/20 000è Plan de masse du projet 1/1 000è ou 1/2 000è Photo										
2 - Pièces complémentaires par nature de demande										
		antations/Dépôt ou s		-						
Coupes long	gitudinal	es et transversales	indiquar	nt l'emprise o	ccupée d	du do	omaine public	1/50 ^è		
2b - Aménagem	ent d'ac	cès/ouvrages divers	implant	és sur le dor	naine pul	blic ı	routier			
Plan des ou	ıvrages ı	projetés 1/200 ^è ou 1	/500 ^è				Cahiers	des coupes techniques de tranchées 1/50		
Plan de dét	ails de fr	ranchissement des _l	oints si	nguliers 1/50	è					
2c - Station serv	vice : Pla	an d'implantation de	s pistes	avec signalis	sation de	iloq	ce	ou 1/500è		
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police										
zu - Nejets u eau	ix usees	aux iosses . etude	ae illiere	de traiterrier	iii u assai	111155	sement non collecti	' Ш		
(2) Extrait cadastral ou équivalent										
J'atteste de l'exactitude des informations fournies										
Fait à :				l o ·				Signature :		
rail a		•••••		Le.			······	Signature :		
Nom :				Prénd	om :			Qualité :		
Toute demande co	ncernan	t des travaux en agg	ıloméra	tion doit au	V	isa r	du maire :			
préalable être rens			,				Favorable			
Demande d'intervention située toute ou partie en agglomération						Défavorable (observations exposant les réserves)				
Г		<u>'</u>			Da	ate :	://			
	A	gglomération					ak ak alamakan diri	and the		
L					C	ache	et et signature du r	maire		
					Α.	Trar	nsmettre à l'agence	e départementale concernée (1)		
Demande d'intervention située entièrement hors agglomération					De	Demande à transmettre à l'agence départementale concernée (1)				
	Λ.	aglomóration						,		
	A	gglomération								

(1) Liste des agences départementales sur le site internet : http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute : PDF "Carte de la gestion des routes départementales par agence"

Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées, dans un logiciel métier permettant de rédiger des actes de voirie, par le Département d'Ille-et-Vilaine dont le Président est responsable du traitement.

La finalité du traitement est la collecte d'informations afin d'établir un acte de voirie (arrêté lié à la police de circulation ou arrêté lié à la police de conservation des routes départementales). La base légale du traitement de vos données est l'obligation réglementaire du code de la voirie routière notamment les articles L112-4, L113-2, L113-3, R116-2 ainsi que l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les destinataires des informations collectées sont les services du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine habilités à instruire et gérer les dossiers d'occupation du domaine public routier départemental. La durée de conservation de ces données correspond à celle de l'occupation du domaine.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification, la limitation ou l'effacement de celles-ci ou vous opposer au traitement vous concernant en joignant le Délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse mail dpo@ille-et-vilaine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Mise à jour le 20/05/2025 Page 2 / 2